



**D2020-05-01**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 31 JUILLET 2020**

Date de la convocation	24/07/2020	En exercice	29
Date d'affichage	24/07/2020	Présents	23

L'an deux mille vingt, le trente et un juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Madame Emmanuelle FAVRE, Maire de la Commune.

<b>PRÉSENTS</b>	
FAVRE Emmanuelle la Maire	
BERTÉ Nicolas	KOUTCHOUK Harrag
BOVA Marie	LEFRANÇOIS Patrick
CHALARD Cédric	MARROC JEAN-MARC
DIALLO Marie	MASSONNEAU Bernard
DURAND Pierre	PASQUET ISABELLE
DUVERNE Bernard	PLATRIEZ Alice
FERNANDES Martine	ROGER Yohann
GRASSHOFF Claudia	ROUX Sébastien
GUICHARD Sandrine	RUNDSTADLER Marianna
HERPIN Thierry	SÉVAL Pierre
KOLEBKA Yann	VOLF François

<b>Absent(e)s et excusé(e)s</b>	<b>Pouvoir donné à</b>
BAGOLLE Céline	VOLF François
ROCHAUD Anne-Laure	KOLEBKA Yann
KNIBBS Paula	LEFRANÇOIS Patrick
RAGOT Sophie	GRASSHOFF Claudia
MARAVAL David	PASQUET ISABELLE
VALLÉE Sandra	CHALARD Cédric

<b>Secrétaire de séance</b>	ROGER Yohann
-----------------------------	--------------

<b><u>D2020-05-01</u></b>	<b><u>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</u></b>
Compte de Gestion 2019 Budget communal	

Monsieur Roux expose que le trésorier comptable de la commune, établit un compte de gestion par budget voté. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

**Vu** le code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-31, relatifs à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

**Vu** le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

**Après** s'être fait présenter le budget primitif Communal de l'exercice **2019** et les décisions modificatives qui s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2019**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

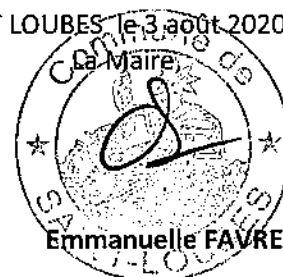
**Considérant** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Considérant** la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Receveur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** le compte de gestion 2019

Fait à SAINT LOUBES, le 3 août 2020,



Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :



**D2020-05-02**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 31 JUILLET 2020**

Date de la convocation	24/07/2020	En exercice	29
Date d'affichage	24/07/2020	Présents	22

L'an deux mille vingt, le trente et un juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Madame Emmanuelle FAVRE, Maire de la Commune.

PRÉSENTS	
FAVRE Emmanuelle la Maire	
BERTÉ Nicolas	KOUTCHOUK Harrag
BOVA Marie	LEFRANÇOIS Patrick
CHALARD Cédric	MARROC JEAN-MARC
DIALLO Marie	MASSONNEAU Bernard
DURAND Pierre, sorti pendant le vote	PASQUET ISABELLE
DUVERNE Bernard	PLATRIEZ Alice
FERNANDES Martine	ROGER Yohann
GRASSHOFF Claudia	ROUX Sébastien
GUICHARD Sandrine	RUNDSTADLER Marianna
HERPIN Thierry	SÉVAL Pierre
KOLEBKA Yann	VOLF François

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BAGOLLE Céline	VOLF François
ROCHAUD Anne-Laure	KOLEBKA Yann
KNIBBS Paula	LEFRANÇOIS Patrick
RAGOT Sophie	GRASSHOFF Claudia
MARAVAL David	PASQUET ISABELLE
VALLÉE Sandra	CHALARD Cédric

Secrétaire de séance	ROGER Yohann
----------------------	--------------

<b><u>D2020-05-02</u></b>	<b><u>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</u></b>
<b>Compte Administratif 2019 Budget Communal</b>	

Monsieur ROUX expose que l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes. Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget au niveau du chapitre des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote exceptionnellement cette année avant le 31 juillet de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Le compte administratif 2019 fait apparaître les réalisations suivantes :

RECETTES de FONCTIONNEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Comptes	Libellés	CA 2019	Comptes	Libellés	CA 2019
70	Produit des services	1 112 906,17	10	Dotations Réserves (sauf 1069)	1 004 626,99
73	Impôts et taxes	8 635 459,09	1068	Résultat affecté	707 235,82
74	Dotations et participations	1 507 734,17	13	Subvention d'investissement	408 282,99
75	Autres produits de gestion courante	8 247,30	16	Emprunts et dettes assimilées	2 130 000,00
13	Atténuation de charges	238 295,20	21	immos corporelles	1 337,47
<b>RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>11 502 641,93</b>	23	Immobilisations en cours	0,00
76	Produits financiers	5,46	24	Produit des cessions	0,00
77	Produits exceptionnels	47 324,17	27	Autres immo financières	0,00
dont 775	Produits de cessions	0,00	1	Excédent antérieur reporté	0,00
<i>Total des recettes d'ordre</i>		<i>110 716,50</i>	Virement de fonctionnement		
2	Excédent antérieur reporté	0,00	<b>Total des recettes Réelles</b>		
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>11 660 688,06</b>	<b>4 251 483,27</b>		
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>Recettes Engagées non mandatées n-1</b>		
			<b>Résultat d'investissement N-1</b>		
			<b>Recettes</b>		
			<b>4 570 953,33</b>		
			<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
60	Achats	1 142 933,13	10	Dotation Réserves	0,00
61	Services extérieurs	789 696,94	13	Subventions (remboursements)	0,00
62	Autres services extérieurs	498 492,83	16	Emprunts et dettes assimilées (remboursement)	1 074 323,63
63	Impôts et taxes	21 581,40	27	Autres immobilisations financières	
CH 11	Charges à caractère général	2 452 704,30	20	Dépenses imprévues	
6218	Autres personnel extérieur	650 417,97	Dépenses d'équipement – Opérations *		
63	Cotisations	87 965,07	<b>3 298 958,49</b>		
64	Charges de personnel	5 362 330,87	<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES</b>		
CH 12	Charges de personnel	6 100 713,91	<b>4 373 282,12</b>		
CH 14	Atténuation de produits (SRU)	124 041,27	<b>TOTAL DÉPENSES D'ORDRE</b>		
CH 65	Autres charges de gestion courante	935 207,04	<b>110 716,50</b>		
dont 6573	Subvention Budget du Centre Culturel	587 637,77	<b>Résultat d'investissement N-1</b>		
<b>DÉPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>9 612 666,52</b>	<b>Dépenses engagées non mandatées N-1</b>		
CH 66	Charges Financières	290 022,87	<b>TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>		
CH 67	Charges exceptionnelles	6 185,22	<b>4 483 998,62</b>		
Dépenses imprévues		0,00			
<b>DÉPENSES RÉELLES</b>		<b>9 908 874,61</b>			
CH042	Opérations d'ordre entre section	319 470,06			
Virement à investissement					
<b>Total général des dépenses de fonctionnement</b>		<b>10 228 344,67</b>			

Monsieur Pierre DURAND ancien Maire ayant quitté la salle,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte le compte administratif 2019**

Fait à SAINT LOUBES le 3 août 2020,  
La Maire  
  
Emmanuelle FAVRE

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :



**D2020-05-03**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 31 JUILLET 2020**

<b>Date de la convocation</b>	24/07/2020	<b>En exercice</b>	29
<b>Date d'affichage</b>	24/07/2020	<b>Présents</b>	23

L'an deux mille vingt, le trente et un juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Madame Emmanuelle FAVRE, Maire de la Commune.

<b>PRÉSENTS</b>	
FAVRE Emmanuelle la Maire	
BERTÉ Nicolas	KOUTCHOUK Harrag
BOVA Marie	LEFRANÇOIS Patrick
CHALARD Cédric	MARROC JEAN-MARC
DIALLO Marie	MASSONNEAU Bernard
DURAND Pierre	PASQUET ISABELLE
DUVERNE Bernard	PLATRIEZ Alice
FERNANDES Martine	ROGER Yohann
GRASSHOFF Claudia	ROUX Sébastien
GUICHARD Sandrine	RUNDSTADLER Marianna
HERPIN Thierry	SÉVAL Pierre
KOLEBKA Yann	VOLF François

<b>Absent(e)s et excusé(e)s</b>	<b>Pouvoir donné à</b>
BAGOLLE Céline	VOLF François
ROCHAUD Anne-Laure	KOLEBKA Yann
KNIBBS Paula	LEFRANÇOIS Patrick
RAGOT Sophie	GRASSHOFF Claudia
MARAVAL David	PASQUET ISABELLE
VALLÉE Sandra	CHALARD Cédric

<b>Secrétaire de séance</b>	ROGER Yohann
-----------------------------	--------------

<b><u>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</u></b>
<b>Affectation du Résultat</b>

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur ROUX, et après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2019,

Décide de procéder à l'affectation du résultat 2020 comme suit :

<b>Résultat de Fonctionnement</b>		
A. Résultat de l'exercice		<b>1 432 343,39</b>
B. Résultat antérieurs reportés		<b>2 923 435,53</b>
C. Résultat à reporter		<b>4 355 778,92</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'Investissement</b>		
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (D001)		2 138 875,62
E. Solde des restes à réaliser d'investissement		+ 111 059,17
F. Besoin de Financement		
<b>AFFECTATION</b>		
1. Report en Fonctionnement	R 002	2 327 962,47
2. Report en Investissement	D 001 R 1068	2 138 875,62 2 027 816,45

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte l'affectation du résultat présentée.**



Fait à SAINT LOUBES le 3 août 2020,

La Maire,

Emmanuelle FAVRE

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :



**D2020-05-04**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 31 JUILLET 2020**

<b>Date de la convocation</b>	24/07/2020	<b>En exercice</b>	29
<b>Date d'affichage</b>	24/07/2020	<b>Présents</b>	23

L'an deux mille vingt, le trente et un juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Madame Emmanuelle FAVRE, Maire de la Commune.

<b>PRÉSENTS</b>	
FAVRE Emmanuelle la Maire	
BERTÉ Nicolas	KOUTCHOUK Harrag
BOVA Marie	LEFRANÇOIS Patrick
CHALARD Cédric	MARROC JEAN-MARC
DIALLO Marie	MASSONNEAU Bernard
DURAND Pierre	PASQUET ISABELLE
DUVERNE Bernard	PLATRIEZ Alice
FERNANDES Martine	ROGER Yohann
GRASSHOFF Claudia	ROUX Sébastien
GUICHARD Sandrine	RUNDSTADLER Marianna
HERPIN Thierry	SÉVAL Pierre
KOLEBKA Yann	VOLF François

<b>Absent(e)s et excusé(e)s</b>	<b>Pouvoir donné à</b>
BAGOLLE Céline	VOLF François
ROCHAUD Anne-Laure	KOLEBKA Yann
KNIBBS Paula	LEFRANÇOIS Patrick
RAGOT Sophie	GRASSHOFF Claudia
MARAVAL David	PASQUET ISABELLE
VALLÉE Sandra	CHALARD Cédric

<b>Secrétaire de séance</b>	ROGER Yohann
-----------------------------	--------------

<b>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</b>
<b>Taxes Locales 2020</b>

Monsieur ROUX expose que compte-tenu de la crise sanitaire, l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 a reporté la date limite de vote des taux fiscaux au **3 juillet 2020**.

Aucun conseil municipal n'ayant eu lieu avant le 3 juillet, à défaut de vote de la part de la collectivité, les taux votés en 2019 ont été reconduits pour 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de cette situation et de fixer les taux des taxes locales 2020, conformément à la présentation faite en commission des finances, de manière identique à l'année 2019.

Ressources Fiscales à taux constant	Base d'imposition effectives 2019	Taux d'imposition 2019	Base d'imposition prévisionnelles 2020	Produits à taux constants
Taxe d'habitation	11 975 374,00	17,12 %	12 355 000,00	2 115 176,00
Taxe foncière (bâti)	11 435 205,00	22,86 %	11 392 000,00	2 604 211,00
Taxe foncière (non bâti)	127 813,00	69,66 %	127 400,00	88 747,00

PRODUIT FISCAL 2020			
TAXES	BASES	TAUX	PRODUIT
Taxe d'Habitation			-
Foncier Bâti	11 392 000	22,86 %	2 604 211
Foncier Non Bâti	127 400	69,66 %	88 747
<b>TOTAL</b>			<b>2 692 958</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** les taux mentionnés sur le tableau présenté et l'état N°1259 COM.

Fait à SAINT LOUBES le 3 août 2020,

La Maire,



Emmanuelle FAVRE

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :





**D2020-05-05**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 31 JUILLET 2020**

Date de la convocation	24/07/2020	En exercice	29
Date d'affichage	24/07/2020	Présents	23

L'an deux mille vingt, le trente et un juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Madame Emmanuelle FAVRE, Maire de la Commune.

<b>PRÉSENTS</b>	
FAVRE Emmanuelle la Maire	
BERTÉ Nicolas	KOUTCHOUK Harrag
BOVA Marie	LEFRANÇOIS Patrick
CHALARD Cédric	MARROC JEAN-MARC
DIALLO Marie	MASSONNEAU Bernard
DURAND Pierre	PASQUET ISABELLE
DUVERNE Bernard	PLATRIEZ Alice
FERNANDES Martine	ROGER Yohann
GRASSHOFF Claudia	ROUX Sébastien
GUICHARD Sandrine	RUNDSTADLER Marianna
HERPIN Thierry	SÉVAL Pierre
KOLEBKA Yann	VOLF François

<b>Absent(e)s et excusé(e)s</b>	<b>Pouvoir donné à</b>
BAGOLLE Céline	VOLF François
ROCHAUD Anne-Laure	KOLEBKA Yann
KNIBBS Paula	LEFRANÇOIS Patrick
RAGOT Sophie	GRASSHOFF Claudia
MARAVAL David	PASQUET ISABELLE
VALLÉE Sandra	CHALARD Cédric

<b>Secrétaire de séance</b>	ROGER Yohann
-----------------------------	--------------

<b>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</b>
<b>Budget Communal 2020</b>

A la suite de la présentation faite lors de la commission des finances, il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget pour l'année 2020 de la manière suivante :

**Proposition Budget Commune 2020**

FONCTIONNEMENT DÉPENSES		
Chapitre	Objet	Montant
11	Charges à caractère général	2 850 526,00
12	Charges de personnel	6 282 162,00
14	Atténuation de produits	114 157,21
65	Autres charges de gestion courante	1 142 558,00
66	Charges Financières	259 084,72
67	Charges exceptionnelles	26 500,00
0	Dépenses imprévues	50 000,00
	Dépenses d'ordre	338 643,00
<b>TOTAL Dépenses de fonctionnement</b>		<b>11 063 630,93</b>
+		
	Virement à investissement	2 634 274,54
=		
<b>TOTAL</b>		<b>13 697 905,47</b>

FONCTIONNEMENT RECETTES		
Chapitre	Objet	Montant
13	Atténuation de charges	8 400,00
70	Produit des services	772 000,00
72	Travaux en régie	0,00
73	Impôts et taxes	8 675 714,00
74	Dotations et participations	1 492 724,00
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00
77	Produits exceptionnels	279 524,00
	Recettes d'ordre	121 581,00
<b>TOTAL Recettes de fonctionnement</b>		<b>11 369 943,00</b>
+		
	Résultat reporté	2 327 962,47
=		
<b>TOTAL</b>		<b>13 697 905,47</b>

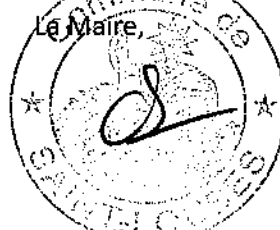
INVESTISSEMENT DÉPENSES		
Chapitre	Objet	Montant
16	Emprunts	1 055 222,00
	Dépenses imprévues	50 000,00
	Opérations d'investissement	3 671 064,14
	Dépenses d'ordre	121 581,00
<b>TOTAL Dépenses d'investissement</b>		<b>4 897 867,14</b>
+		
	Dépenses engagées non mandatées N-1	668 856,83
+		
	Résultat reporté	2 138 875,62
=		
<b>TOTAL</b>		<b>7 705 599,59</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL des DÉPENSES</b>		<b>21 403 505,06</b>

INVESTISSEMENT RECETTES		
Chapitre	Objet	Montant
10	Dotations Réserves	846 629,00
1068	Résultat affecté	2 027 816,45
13	Subvention d'investissement	78 474,60
16	Emprunts et dettes assimilées	999 846,00
24	Produit des cessions	0,00
27	Autres immo financières	0,00
21	Virement de fonctionnement	2 634 274,54
	Recettes d'ordre	338 643,00
	Recettes engagées non mandatées N-1	779 916,00
<b>TOTAL Recettes d'investissement</b>		<b>7 705 599,59</b>
+		
	Résultat reporté	0,00
=		
<b>TOTAL</b>		<b>7 705 599,59</b>
<b>TOTAL GENERAL des RECETTES</b>		<b>21 403 505,06</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le budget primitif communal 2020.

Fait à SAINT LOUBES le 3 août 2020,



**Emmanuelle FAVRE**

TE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>21</b>	<b>0</b>	<b>8</b> , Fernandes, Chalard, Maroc, Durand, Massonneau, Duverne et Rundstadler

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :



**D2020-05-06**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 31 JUILLET 2020**

<b>Date de la convocation</b>	24/07/2020	<b>En exercice</b>	29
<b>Date d'affichage</b>	24/07/2020	<b>Présents</b>	24

L'an deux mille vingt, le trente et un juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Madame Emmanuelle FAVRE, Maire de la Commune.

<b>PRÉSENTS</b>	
FAVRE Emmanuelle la Maire	
BAGOLLE Céline	KOUTCHOUK Harrag
BERTÉ Nicolas	LEFRANÇOIS Patrick
BOVA Marie	MARROC JEAN-MARC
CHALARD Cédrick	MASSONNEAU Bernard
DIALLO Marie	PASQUET ISABELLE
DURAND Pierre	PLATRIEZ Alice
DUVERNE Bernard	ROGER Yohann
FERNANDES Martine	ROUX Sébastien
GRASSHOFF Claudia	RUNDSTADLER Marianna
GUICHARD Sandrine	SÉVAL Pierre
HERPIN Thierry	VOLF François
KOLEBKA Yann	

<b>Absent(e)s et excusé(e)s</b>	<b>Pouvoir donné à</b>
ROCHAUD Anne-Laure	KOLEBKA Yann
KNIBBS Paula	LEFRANÇOIS Patrick
RAGOT Sophie	GRASSHOFF Claudia
MARAVAL David	PASQUET ISABELLE
VALLÉE Sandra	CHALARD Cédrick

<b>Secrétaire de séance</b>	ROGER Yohann
-----------------------------	--------------

<b><u>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</u></b>
<b>Subvention aux associations 2020</b>

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur les subventions accordées aux associations pour l'année 2020 selon la liste suivante :

Nom	Objet	MONTANT 2020	Nom	Objet	MONTANT 2020
A.P.N.G	Parents élèves		Flamme (la)	Paroisse	300,00
A.V.I.C.E	Culturel		Foulées Loubésiennes	Sport	200,00
AFM	Téléthon	150,00	FREE RIDER CLUB	VTT	815,00
AID ANIMAUX 33		550,00	GDSA 33	Frelons asiatiques	150,00
Amicale des DGS	Professionnel	0,00	Gullivers Loubésiens (les)	Maquettes	200,00
Amicale Sap Pompiers	Pompiers	600,00	Gym Volontaire	Sport	2 890,00
APPAC	Études IUT	300,00	Hand Ball	Sport	30 189,00
ARCL	Rénovation église	800,00	INSUP	Action Proccrea	0,00
Association du Collège	Sport et théâtre	800,00	Jardiniers de France	Loisirs	250,00
Atelier de la Coccinelle	Culturel	6 000,00	Jeunes Sapeurs Pompiers	Centre de secours	600,00
Ateliers La Fontaine	Culturel	400,00	Joyeuse Équipe (la)	3ème âge	3 800,00
Banque alimentaire	Solidarité	200,00	Judo	Sport	5 225,00
Billard Club	Sport	2 462,00	Karaté	Sport	3 800,00
Cartables Envies	Humanitaire	500,00	L'hirondelle Loubésienne	Colombophile	800,00
CE2R	Economique	4 275,00	Lion's Club	Humanitaire	0,00
Chorale cœur de Lou	Culture	4 700,00	Lyre (la)	Musique	16 150,00
Club Nautique	Sport	1 568,00	Mille Pattes	Pedibus	300,00
	Journées Patrimoine		Nihon Taï Jitsu	Sport	2 850,00
Comité d'animation	Animation	7 800,00	Orgue et musique	Culture	2 173,00
	Fête de la musique		Palues	Syndicat	534,00
Cor de chasse	Chasse	4 344,00	Pêcheur Loubésien	Sport	1 900,00
Cormoran (le)	Pêche	500,00	Pétanque Amateur Loubésien	Sport	900,00
Croix Rouge	Solidarité	1 093,00	Plum'Union	Oiseaux	500,00
Cyclo	Sport	2 375,00	Prévention Routière	Sécurité Routière	100,00
Daara'venir	Humanitaire	200,00	Rugby XV	Sport	6 755,00
Don du sang	Collecte de sang	600,00	SACADO	Culturel	1 900,00
EMAUS	Gestion des Chalets		Saint Loub Ping	Sport	5 510,00
Ensemble	Parents d'élèves Collège	300,00	Saint Loubès Sans Frontières	Humanitaire	500,00
Espoir ISTIKBAL	Solidarité	300,00	Secours Catholique	Humanitaire	400,00
F.C.L	Sport	21 724,00	Secours Populaire	Humanitaire	400,00
F.C.P.E Collège	Parents élèves	300,00	Souvenir Français	Anciens combattants	0,00
F.C.P.E Primaire	Parents élèves	300,00	Taï-Chi	Sport	450,00
F.N.A.C.A	Anciens combattants	1 561,00	Tennis Club Loubésien	Sport	7 600,00
La mélodie des pierres	Culture	300,00	Vieilles Mécaniques (les)	Culturel	800,00
			Les petits Héros	Solidarité	300,00
<b>TOTAL</b>					<b>163 543,00</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **ADOpte** les subventions aux association 2020.

Fait à SAINT LOUBES le 3 août 2020,

La Maire,

**Emmanuelle FAVRE**

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :



**D2020-05-07**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE**  
**ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX**  
**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 31 JUILLET 2020**

<b>Date de la convocation</b>	24/07/2020	<b>En exercice</b>	29
<b>Date d'affichage</b>	24/07/2020	<b>Présents</b>	24

L'an deux mille vingt, le trente et un juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Madame Emmanuelle FAVRE, Maire de la Commune.

<b>PRÉSENTS</b>	
FAVRE Emmanuelle la Maire	
BAGOLLE Céline	KOUTCHOUK Harrag
BERTÉ Nicolas	LEFRANÇOIS Patrick
BOVA Marie	MARROC JEAN-MARC
CHALARD Cédric	MASSONNEAU Bernard
DIALLO Marie	PASQUET ISABELLE
DURAND Pierre	PLATRIEZ Alice
DUVERNE Bernard	ROGER Yohann
FERNANDES Martine	ROUX Sébastien
GRASSHOFF Claudia	RUNDSTADLER Marianna
GUICHARD Sandrine	SÉVAL Pierre
HERPIN Thierry	VOLF François
KOLEBKA Yann	

<b>Absent(e)s et excusé(e)s</b>	<b>Pouvoir donné à</b>
ROCHAUD Anne-Laure	KOLEBKA Yann
KNIBBS Paula	LEFRANÇOIS Patrick
RAGOT Sophie	GRASSHOFF Claudia
MARVAL David	PASQUET ISABELLE
VALLÉE Sandra	CHALARD Cédric

<b>Secrétaire de séance</b>	ROGER Yohann
-----------------------------	--------------

<b><u>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</u></b>
<b>Tarifs communaux 2020</b>

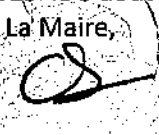
Il est proposé au conseil municipal de fixer les tarifs des différents services municipaux à partir du 1er septembre 2020 selon les tableaux suivants :

**VOTE DES TARIFS COMMUNAUX 2020**

ACTIVITE	TYPE TARIF	TARIF 2019	Projet TARIF 2020
<b>RESTAURATION SCOLAIRE</b>			
RESTAURANT SCOLAIRE ENFANT ABONNEMENT MENSUEL (base 2,70 )	10 mois	37,80	37,80
RESTAURANT SCOLAIRE ENFANT REPAS OCCASIONNEL	UNITE	3,00	3,00
RESTAURANT SCOLAIRE ENFANT REPAS ALSH Maternel et Primaire	UNITE	3,00	3,00
RESTAURANT SCOLAIRE PERSONNEL MUNICIPAL	UNITE	5,00	5,00
RESTAURANT SCOLAIRE ADULTES	UNITE	6,20	6,20
PORTAGE DE REPAS A DOMICILE	UNITE	6,90	6,90
<b>ACTIVITES ARTISTIQUES</b>			
ATELIER THEATRE	TRIMESTRIEL	28,70	28,70
ARTS PLASTIQUE – ADO	TRIMESTRIEL	28,70	28,70
ARTS PLASTIQUE – ADULTE COMMUNE	TRIMESTRIEL	81,00	81,00
ARTS PLASTIQUE – ADULTE HORS COMMUNE	TRIMESTRIEL	98,00	98,00
ATELIER POTERIE	SEANCE	3,60	3,60
<b>ECOLE DE DANSE</b>			
ECOLE DE DANSE-1 COURS SEMAINE-1ER ELEVE	TRIMESTRIEL	61,20	61,20
ECOLE DE DANSE-1 COURS SEMAINE-2EME ELEVE	TRIMESTRIEL	37,70	37,70
ECOLE DE DANSE-1 COURS SEMAINE-3EME ELEVE	TRIMESTRIEL	19,00	19,00
ECOLE DE DANSE-2 COURS SEMAINE-1ER ELEVE	TRIMESTRIEL	82,50	82,50
ECOLE DE DANSE-2 COURS SEMAINE-2EME ELEVE	TRIMESTRIEL	57,60	57,60
ECOLE DE DANSE-2 COURS SEMAINE-3EME ELEVE	TRIMESTRIEL	19,00	19,00
ECOLE DE DANSE-3 COURS SEMAINE-1ER ELEVE	TRIMESTRIEL	102,50	102,50
ECOLE DE DANSE-3 COURS SEMAINE-2EME ELEVE	TRIMESTRIEL	78,10	78,10
ECOLE DE DANSE-3 COURS SEMAINE-3EME ELEVE	TRIMESTRIEL	19,00	19,00
<b>ECOLE DE MUSIQUE</b>			
ECOLE DE MUSIQUE – SAINT LOUBES 1ER ELEVE SOLFEGE/INSTRUMENT	TRIMESTRIEL	84,60	84,60
ECOLE DE MUSIQUE – SAINT LOUBES 1ER ELEVE METHODES ACTIVES	TRIMESTRIEL	53,70	53,70
ECOLE DE MUSIQUE – SAINT LOUBES ELEVE SUPL. SOLFEGE/INSTRUMENT	TRIMESTRIEL	53,70	53,70
ECOLE DE MUSIQUE – SAINT LOUBES ELEVE SUPL. METHODES ACTIVES	TRIMESTRIEL	39,40	39,40
ECOLE DE MUSIQUE – CDC 1ER ELEVE SOLFEGE/INSTRUMENT	TRIMESTRIEL	114,20	114,20
ECOLE DE MUSIQUE – CDC 1ER ELEVE METHODES ACTIVES	TRIMESTRIEL	63,00	63,00
ECOLE DE MUSIQUE – CDC ELEVE SUPL. SOLFEGE/INSTRUMENT	TRIMESTRIEL	63,00	63,00
ECOLE DE MUSIQUE – CDC ELEVE SUPL. METHODES ACTIVES	TRIMESTRIEL	52,40	52,40
ECOLE DE MUSIQUE – AUTRES COMMUNES 1ER ELEVE SOLFEGE/INSTRUMENT	TRIMESTRIEL	189,30	189,30
ECOLE DE MUSIQUE – AUTRES COMMUNES 1ER ELEVE METHODES ACTIVES	TRIMESTRIEL	63,00	63,00
ECOLE DE MUSIQUE – AUTRES COMMUNES ELEVE SUPL. SOLFEGE/INSTRUMENT	TRIMESTRIEL	63,00	63,00
ECOLE DE MUSIQUE – AUTRES COMMUNES ELEVE SUPL. METHODES ACTIVES	TRIMESTRIEL	52,40	52,40
ECOLE DE MUSIQUE INSTRUMENT SUPPLEMENTAIRE – COMMUNE	TRIMESTRIEL	48,20	48,20
ECOLE DE MUSIQUE INSTRUMENT SUPPLEMENTAIRE – HORS COMMUNE	TRIMESTRIEL	57,10	57,10
<b>THE DANSANT</b>			
THE DANSANT Commune	UNITE	10,00	10,00
THE DANSANT Hors COMMUNE	UNITE	12,00	12,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- VALIDE les tarifs proposés

Fait à SAINT LOUBES le 3 août 2020,  
 La Maire,  
  
 Emmanuelle FAVRE

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



**D2020-05-08**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX  
**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 31 JUILLET 2020**

Date de la convocation	24/07/2020	En exercice	29
Date d'affichage	24/07/2020	Présents	24

L'an deux mille vingt, le trente et un juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Madame Emmanuelle FAVRE, Maire de la Commune.

<b>PRÉSENTS</b>	
FAVRE Emmanuelle la Maire	
BAGOLLE Céline	KOUTCHOUK Harrag
BERTÉ Nicolas	LEFRANÇOIS Patrick
BOVA Marie	MARROC JEAN-MARC
CHALARD Cédric	MASSONNEAU Bernard
DIALLO Marie	PASQUET ISABELLE
DURAND Pierre	PLATRIEZ Alice
DUVERNE Bernard	ROGER Yohann
FERNANDES Martine	ROUX Sébastien
GRASSHOFF Claudia	RUNDSTADLER Marianna
GUICHARD Sandrine	SÉVAL Pierre
HERPIN Thierry	VOLF François
KOLEBKA Yann	

<b>Absent(e)s et excusé(e)s</b>	<b>Pouvoir donné à</b>
ROCHAUD Anne-Laure	KOLEBKA Yann
KNIBBS Paula	LEFRANÇOIS Patrick
RAGOT Sophie	GRASSHOFF Claudia
MARAVAL David	PASQUET ISABELLE
VALLÉE Sandra	CHALARD Cédric

<b>Secrétaire de séance</b>	ROGER Yohann
-----------------------------	--------------

<b>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</b>
Compte de Gestion 2019 Budget Centre Culturel

Monsieur ROUX expose que le trésorier comptable de la commune, établit un compte de gestion par budget voté. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

**Vu** le code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-31, relatifs à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

**Vu** le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

**Après** s'être fait présenter le budget primitif Centre Culturel de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

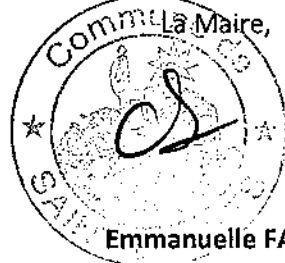
**Considérant** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Considérant** la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Receveur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

**ADOpte** le compte de gestion 2019 du budget centre culturel.

Fait à SAINT LOUBES le 3 août 2020,

La Maire,  
  
Emmanuelle FAVRE

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :





**D2020-05-09**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 31 JUILLET 2020**

<b>Date de la convocation</b>	24/07/2020	<b>En exercice</b>	29
<b>Date d'affichage</b>	24/07/2020	<b>Présents</b>	23

L'an deux mille vingt, le trente et un juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Madame Emmanuelle FAVRE, Maire de la Commune.

<b>PRÉSENTS</b>	
FAVRE Emmanuelle la Maire	
BAGOLLE Céline	KOUTCHOUK Harrag
BERTÉ Nicolas	LEFRANÇOIS Patrick
BOVA Marie	MARROC JEAN-MARC
CHALARD Cédric	MASSONNEAU Bernard
DIALLO Marie	PASQUET ISABELLE
DURAND Pierre, sorti pendant le vote	PLATRIEZ Alice
DUVERNE Bernard	ROGER Yohann
FERNANDES Martine	ROUX Sébastien
GRASSHOFF Claudia	RUNDSTADLER Marianna
GUICHARD Sandrine	SÉVAL Pierre
HERPIN Thierry	VOLF François
KOLEBKA Yann	

<b>Absent(e)s et excusé(e)s</b>	<b>Pouvoir donné à</b>
ROCHAUD Anne-Laure	KOLEBKA Yann
KNIBBS Paula	LEFRANÇOIS Patrick
RAGOT Sophie	GRASSHOFF Claudia
MARAVAL David	PASQUET ISABELLE
VALLÉE Sandra	CHALARD Cédric

<b>Secrétaire de séance</b>	ROGER Yohann
-----------------------------	--------------

<b>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</b>
Compte Administratif 2019 Budget Centre Culturel

L'ordonnateur (le Maire) rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes. Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget au niveau du chapitre des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote exceptionnellement cette année avant le 31 juillet de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte administratif **2019** du budget centre culturel fait apparaître les réalisations suivantes :

<b>BUDGET CENTRE CULTUREL</b>							
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
	PRÉVU 2019	CA 2019		PRÉVU 2019	CA 2019		
70	PRODUIT DES SERVICES	120 000,00	164 950,78	11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	457 260,00	416 847,85
74	DOTATION ET PARTICIPATIONS	880 000,00	625 086,09	12	CHARGES DE PERSONNEL	330 553,00	309 698,70
75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	45 000,00	49 112,04	65	Autres CHARGES	10,00	3,11
77	PRODUIT EXCEPTIONNELS	10 000,00	0,00	66	CHARGES FINANCIERES	2 988,00	2 984,89
13	ATTENUATION de Charges	500,00	826,38	Total Opérations réelles		<b>790 811,00</b>	<b>729 534,55</b>
	Opérations d'ordre	0,00	0,00	67 Charges exceptionnelles		<b>7 000,00</b>	<b>6 357,47</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 055 500,00</b>	<b>839 975,29</b>	42	<b>TOTAL OPERATION D'ORDRE</b>	<b>20 300,00</b>	<b>20 260,56</b>
				Virement à investissement		237 389,00	0,00
				Dépenses imprévues		0,00	0,00
				<b>TOTAL</b>		<b>1 055 500,00</b>	<b>756 152,58</b>

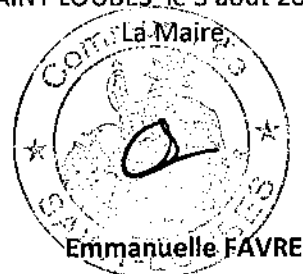
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
	PRÉVU 2019	CA 2019	OPERATIONS	PRÉVU 2019	CA 2019		
16	Cautions bancaires	0,00	0,00	23	IMMOS en COURS	280 976,17	51 552,57
1068	Excédent capitalisé	62 196,00	62 196,00	21	Petit équipement	0,00	0,00
	Opérations d'ordre	20 300,00	20 260,56	16	EMPRUNTS	23 300,00	23 151,25
	Virement de fonctionnement	237 389,00	0,00	165	cautions bancaires	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>319 885,00</b>	<b>82 456,56</b>	Solde d'investissement reporté		<b>15 608,83</b>	<b>15 608,83</b>
				Restes à réaliser		0,00	0,00
				Opérations d'ordre		0,00	0,00
				<b>TOTAL</b>		<b>319 885,00</b>	<b>90 312,65</b>

Monsieur Pierre DURAND ancien Maire ayant quitté la salle,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

**ADOpte le Compte Administratif 2019.**

Fait à SAINT LOUBES le 3 août 2020,



Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :



**D2020-05-10**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 31 JUILLET 2020**

Date de la convocation	24/07/2020	En exercice	29
Date d'affichage	24/07/2020	Présents	24

L'an deux mille vingt, le trente et un juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Madame Emmanuelle FAVRE, Maire de la Commune.

<b>PRÉSENTS</b>	
FAVRE Emmanuelle la Maire	
BAGOLLE Céline	KOUTCHOUK Harrag
BERTÉ Nicolas	LEFRANÇOIS Patrick
BOVA Marie	MARROC JEAN-MARC
CHALARD Cédric	MASSONNEAU Bernard
DIALLO Marie	PASQUET ISABELLE
DURAND Pierre	PLATRIEZ Alice
DUVERNE Bernard	ROGER Yohann
FERNANDES Martine	ROUX Sébastien
GRASSHOFF Claudia	RUNDSTADLER Marianna
GUICHARD Sandrine	SÉVAL Pierre
HERPIN Thierry	VOLF François
KOLEBKA Yann	

<b>Absent(e)s et excusé(e)s</b>	<b>Pouvoir donné à</b>
ROCHAUD Anne-Laure	KOLEBKA Yann
KNIBBS Paula	LEFRANÇOIS Patrick
RAGOT Sophie	GRASSHOFF Claudia
MARAVAL David	PASQUET ISABELLE
VALLÉE Sandra	CHALARD Cédric

<b>Secrétaire de séance</b>	ROGER Yohann
-----------------------------	--------------

<b><u>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</u></b>
Affectation du Résultat - Budget Centre Culturel

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur Roux, et après avoir voté le compte administratif de l'exercice **2019**,

Décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de Fonctionnement</b>	
A. Résultat de l'exercice	33 485,14
B. Résultat antérieurs reportés	0
C. Résultat à reporter	
<b>Solde d'exécution de la section d'Investissement</b>	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 7 474,42
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	-26 010,72
F. Besoin de Financement	<b>33 485,14</b>
AFFECTATION	
1. D001	<b>7 474,42</b>
2. 1068	<b>33 485,14</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

**ADOpte** l'affectation du résultat présentée.

Fait à SAINT LOUBES le 3 août 2020,

La Maire,  
  
SAINT-LOUBES

Emmanuelle FAVRE



**D2020-05-11**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 31 JUILLET 2020**

Date de la convocation	24/07/2020	En exercice	29
Date d'affichage	24/07/2020	Présents	24

L'an deux mille vingt, le trente et un juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Madame Emmanuelle FAVRE, Maire de la Commune.

<b>PRÉSENTS</b>	
FAVRE Emmanuelle la Maire	
BAGOLLE Céline	KOUTCHOUK Harrag
BERTÉ Nicolas	LEFRANÇOIS Patrick
BOVA Marie	MARROC JEAN-MARC
CHALARD Cédric	MASSONNEAU Bernard
DIALLO Marie	PASQUET ISABELLE
DURAND Pierre	PLATRIEZ Alice
DUVERNE Bernard	ROGER Yohann
FERNANDES Martine	ROUX Sébastien
GRASSHOFF Claudia	RUNDSTADLER Marianna
GUICHARD Sandrine	SÉVAL Pierre
HERPIN Thierry	VOLF François
KOLEBKA Yann	

<b>Absent(e)s et excusé(e)s</b>	<b>Pouvoir donné à</b>
ROCHAUD Anne-Laure	KOLEBKA Yann
KNIBBS Paula	LEFRANÇOIS Patrick
RAGOT Sophie	GRASSHOFF Claudia
MARAVAL David	PASQUET ISABELLE
VALLÉE Sandra	CHALARD Cédric

<b>Secrétaire de séance</b>	ROGER Yohann
-----------------------------	--------------

<b><u>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</u></b>
Budget Centre Culturel 2020

A la suite de la présentation faite lors de la commission des finances, il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget Centre culturel pour l'année 2020 de la manière suivante :


RECETTES DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
		BUDGET 2020			BUDGET 2020
70	PRODUIT DES SERVICES	80 000,00	11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	391 210,00
74	DOTATION ET PARTICIPATIONS	802 000,00	12	CHARGES DE PERSONNEL	319 320,00
75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	25 000,00	65	Autres CHARGES	10,00
77	PRODUIT EXCEPTIONNELS	0,00	66	CHARGES FINANCIERES	2 330,98
13	ATTENUATION de Charges	500,00	Total Opérations réelles		<b>712 870,98</b>
	<i>Opérations d'ordre</i>	<i>0,00</i>	67	Charges exceptionnelles	<b>6 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>907 500,00</b>	42	<b>TOTAL OPERATION D'ORDRE</b>	<b>22 291,00</b>
			<i>Virement à investissement</i>		166 338,02
			<i>Dépenses imprévues</i>		0,00
			<b>TOTAL</b>		<b>907 500,00</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT			DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
		BUDGET 2020	OPERATIONS		BUDGET 2020
16	Cautions bancaires	0,00	23	IMMOS en COURS	<b>152 292,00</b>
1068	<i>Excédent capitalisé</i>	33 485,14	21	Petit équipement	30 123,02
<i>Opérations d'ordre</i>		22 291,00	16	EMPRUNTS	5 214,00
<i>Virement de fonctionnement</i>		166 338,02	165	cautions bancaires	1 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>222 114,16</b>	Solde d'investissement reporté		7 474,42
			Restes à réaliser		<b>26 010,72</b>
			<i>Opérations d'ordre</i>		0,00
			<b>TOTAL</b>		<b>222 114,16</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le budget 2020 du centre culturel.

Fait à SAINT LOUBES le 3 août 2020,

La Maire,  
  
**Emmanuelle FAVRE**

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>25</b>	<b>0</b>	<b>4 - Chalard, Marroc et Fernandes</b>

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :



**D2020-05-12**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 31 JUILLET 2020**

Date de la convocation	24/07/2020	En exercice	29
Date d'affichage	24/07/2020	Présents	24

L'an deux mille vingt, le trente et un juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Madame Emmanuelle FAVRE, Maire de la Commune.

<b>PRÉSENTS</b>	
FAVRE Emmanuelle la Maire	
BAGOLLE Céline	KOUTCHOUK Harrag
BERTÉ Nicolas	LEFRANÇOIS Patrick
BOVA Marie	MARROC JEAN-MARC
CHALARD Cédric	MASSONNEAU Bernard
DIALLO Marie	PASQUET ISABELLE
DURAND Pierre	PLATRIEZ Alice
DUVERNE Bernard	ROGER Yohann
FERNANDES Martine	ROUX Sébastien
GRASSHOFF Claudia	RUNDSTADLER Marianna
GUICHARD Sandrine	SÉVAL Pierre
HERPIN Thierry	VOLF François
KOLEBKA Yann	

<b>Absent(e)s et excusé(e)s</b>	<b>Pouvoir donné à</b>
ROCHAUD Anne-Laure	KOLEBKA Yann
KNIBBS Paula	LEFRANÇOIS Patrick
RAGOT Sophie	GRASSHOFF Claudia
MARAVAL David	PASQUET ISABELLE
VALLÉE Sandra	CHALARD Cédric

<b>Secrétaire de séance</b>	ROGER Yohann
-----------------------------	--------------

<b><u>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</u></b>
Convention CDC – Extension électrique centre aquatique

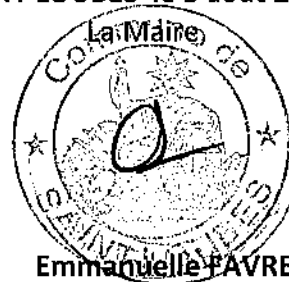
Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame la Maire de signer une convention entre la commune et la communauté de communes afin de permettre la réalisation de travaux d'extension du réseau électrique qui desserviront le centre aquatique.

Les travaux d'un montant de 15 144,60 € sont pris en charge par la commune et seront intégralement remboursés par la communauté des communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame La Maire à signer la convention correspondante.

Fait à SAINT LOUBES le 3 août 2020,



Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :





**D2020-05-13**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 31 JUILLET 2020**

Date de la convocation	24/07/2020	En exercice	29
Date d'affichage	24/07/2020	Présents	24

L'an deux mille vingt, le trente et un juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Madame Emmanuelle FAVRE, Maire de la Commune.

PRÉSENTS	
FAVRE Emmanuelle la Maire	
BAGOLLE Céline	KOUTCHOUK Harrag
BERTÉ Nicolas	LEFRANÇOIS Patrick
BOVA Marie	MARROC JEAN-MARC
CHALARD Cédric	MASSONNEAU Bernard
DIALLO Marie	PASQUET ISABELLE
DURAND Pierre	PLATRIEZ Alice
DUVERNE Bernard	ROGER Yohann
FERNANDES Martine	ROUX Sébastien
GRASSHOFF Claudia	RUNDSTADLER Marianna
GUICHARD Sandrine	SÉVAL Pierre
HERPIN Thierry	VOLF François
KOLEBKA Yann	

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
ROCHAUD Anne-Laure	KOLEBKA Yann
KNIBBS Paula	LEFRANÇOIS Patrick
RAGOT Sophie	GRASSHOFF Claudia
MARAVAL David	PASQUET ISABELLE
VALLÉE Sandra	CHALARD Cédric

Secrétaire de séance	ROGER Yohann
----------------------	--------------

<b>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</b>
RODP Orange

L'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015. Il est proposé de fixer les montants plafonds selon le tableau suivant :

**MONTANTS PLAFONDS DES REDEVANCES DUES POUR L'ANNEE 2020**

	ARTERES (€/km)		Installation Radioélectriques	Autres (€/m²)
	Souterrain	Aérien		
Domaine Public Routier Communal	40166€	5554€	Non Plafonné	27,77€
Domaine Public Non Routier Communal	1 388,52 €	1 388,52 €	Non Plafonné	902,54 €

et d'établir la redevance annuelle due par Orange selon le tableau suivant :

**REDEVANCE ANNUELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER  
ANNEE 2020  
Patrimoine au 31/12/2019**

TYPE D'IMPLANTATION	Quantité*	PU 2020	TOTAL
Voies routières aériennes (km)	37,719	55,341 €	2 094,91 €
Voies routières enterrées (km)	92,798	41,616 €	3 865,96 €
Emprise au sol (m2)	2	27,77 €	55,54 €
<b>SOIT UN TOTAL</b>			<b>6 016,42 €</b>

\* fourni par ORANGE

**Arrondi à**

**6 016,00 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **FIXE** les montants plafonds selon le tableau présenté
- **ÉTABLIT** la redevance due par Orange selon le tableau présenté.

Fait à SAINT LOUBES le 3 août 2020,

La Maire,  
  
**Emmanuelle FAVRE**

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :



**D2020-05-14**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 31 JUILLET 2020**

Date de la convocation	24/07/2020	En exercice	29
Date d'affichage	24/07/2020	Présents	24

L'an deux mille vingt, le trente et un juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Madame Emmanuelle FAVRE, Maire de la Commune.

<b>PRÉSENTS</b>	
FAVRE Emmanuelle la Maire	
BAGOLLE Céline	KOUTCHOUK Harrag
BERTÉ Nicolas	LEFRANÇOIS Patrick
BOVA Marie	MARROC JEAN-MARC
CHALARD Cédric	MASSONNEAU Bernard
DIALLO Marie	PASQUET ISABELLE
DURAND Pierre	PLATRIEZ Alice
DUVERNE Bernard	ROGER Yohann
FERNANDES Martine	ROUX Sébastien
GRASSHOFF Claudia	RUNDSTADLER Marianna
GUICHARD Sandrine	SÉVAL Pierre
HERPIN Thierry	VOLF François
KOLEBKA Yann	

<b>Absent(e)s et excusé(e)s</b>	<b>Pouvoir donné à</b>
ROCHAUD Anne-Laure	KOLEBKA Yann
KNIBBS Paula	LEFRANÇOIS Patrick
RAGOT Sophie	GRASSHOFF Claudia
MARAVAL David	PASQUET ISABELLE
VALLÉE Sandra	CHALARD Cédric

<b>Secrétaire de séance</b>	ROGER Yohann
-----------------------------	--------------

<b><u>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</u></b>
RODP Réseaux Gaz

Il est proposé au conseil municipal d'instaurer le principe de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s) de travaux sur des ouvrages des réseaux distribution de gaz.

Ce dispositif conforme au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixe le régime des redevances dues aux Communes et aux Départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et aux canalisations particulières de gaz.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **INSTAURE** la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s) de travaux sur des ouvrages des réseaux distribution de gaz

Fait à SAINT LOUBES le 3 août 2020,

La Maire  
  
Emmanuelle FAVRE

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :



**D2020-05-15**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 31 JUILLET 2020**

Date de la convocation	24/07/2020	En exercice	29
Date d'affichage	24/07/2020	Présents	24

L'an deux mille vingt, le trente et un juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Madame Emmanuelle FAVRE, Maire de la Commune.

<b>PRÉSENTS</b>	
FAVRE Emmanuelle la Maire	
BAGOLLE Céline	KOUTCHOUK Harrag
BERTÉ Nicolas	LEFRANÇOIS Patrick
BOVA Marie	MARROC JEAN-MARC
CHALARD Cédric	MASSONNEAU Bernard
DIALLO Marie	PASQUET ISABELLE
DURAND Pierre	PLATRIEZ Alice
DUVERNE Bernard	ROGER Yohann
FERNANDES Martine	ROUX Sébastien
GRASSHOFF Claudia	RUNDSTADLER Marianna
GUICHARD Sandrine	SÉVAL Pierre
HERPIN Thierry	VOLF François
KOLEBKA Yann	

<b>Absent(e)s et excusé(e)s</b>	<b>Pouvoir donné à</b>
ROCHAUD Anne-Laure	KOLEBKA Yann
KNIBBS Paula	LEFRANÇOIS Patrick
RAGOT Sophie	GRASSHOFF Claudia
MARAVAL David	PASQUET ISABELLE
VALLÉE Sandra	CHALARD Cédric

<b>Secrétaire de séance</b>	ROGER Yohann
-----------------------------	--------------

<b><u>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</u></b>
Remboursement sinistre assurance

Un arbre qui devait être abattu dans les jours suivants est tombé sur le véhicule d'un tiers place de l'église.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer afin d'autoriser le remboursement de la valeur expertisée du véhicule pour un montant de 2 685€ . En effet ce sinistre n'était pas pris en charge par l'assurance, car le contrat de la personne était au tiers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **AUTORISE** le remboursement de la valeur expertisée du véhicule pour un montant de 2 685€.

Fait à SAINT LOUBES le 3 août 2020,

La Maire,  
  
Emmanuelle FAVRE

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :



**D2020-05-16**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 31 JUILLET 2020**

Date de la convocation	24/07/2020	En exercice	29
Date d'affichage	24/07/2020	Présents	24

L'an deux mille vingt, le trente et un juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Madame Emmanuelle FAVRE, Maire de la Commune.

<b>PRÉSENTS</b>	
FAVRE Emmanuelle la Maire	
BAGOLLE Céline	KOUTCHOUK Harrag
BERTÉ Nicolas	LEFRANÇOIS Patrick
BOVA Marie	MARROC JEAN-MARC
CHALARD Cédric	MASSONNEAU Bernard
DIALLO Marie	PASQUET ISABELLE
DURAND Pierre	PLATRIEZ Alice
DUVERNE Bernard	ROGER Yohann
FERNANDES Martine	ROUX Sébastien
GRASSHOFF Claudia	RUNDSTADLER Marianna
GUICHARD Sandrine	SÉVAL Pierre
HERPIN Thierry	VOLF François
KOLEBKA Yann	

<b>Absent(e)s et excusé(e)s</b>	<b>Pouvoir donné à</b>
ROCHAUD Anne-Laure	KOLEBKA Yann
KNIBBS Paula	LEFRANÇOIS Patrick
RAGOT Sophie	GRASSHOFF Claudia
MARVAL David	PASQUET ISABELLE
VALLÉE Sandra	CHALARD Cédric

Secrétaire de séance	ROGER Yohann
----------------------	--------------

<b><u>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</u></b>
Admission en non valeur et créances éteintes

Monsieur le Trésorier de la commune nous informe qu'à la suite de décisions de justice en matière surendettement, les sommes de 800,10 € et 103 ,60 € concernant des créances relatives aux services de la commune (Centres de loisirs, accueil périscolaire,cantine...) doivent être considérées comme des créances éteintes.

Par ailleurs, Il propose d'admettre en non valeur les listes suivantes :

	Liste 3073880211	1 994,27 €
	Liste 3424610211	940,04 €
Admissions en non valeur (compte 6541)	Liste 3755770811	3 360,56 €
	Liste 4024460511	6 514,60 €
	<b>TOTAL</b>	<b>12 809,47 €</b>

En ce qui concerne la liste surlignée en rouge, la personne concernée a mis en place un échéancier de remboursement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité:

- **DÉCIDE** d'admettre en créance éteinte les sommes de 800,10 € et 103 ,60 €,
- **DÉCIDE** de surseoir à l'admission en non-valeur des listes présentées.

Fait à SAINT LOUBES le 3 août 2020,

La Maire,  
  
Emmanuelle FAVRE

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :





**D2020-05-17**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 31 JUILLET 2020**

<b>Date de la convocation</b>	24/07/2020	<b>En exercice</b>	29
<b>Date d'affichage</b>	24/07/2020	<b>Présents</b>	24

L'an deux mille vingt, le trente et un juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Madame Emmanuelle FAVRE, Maire de la Commune.

<b>PRÉSENTS</b>	
FAVRE Emmanuelle la Maire	
BAGOLLE Céline	KOUTCHOUK Harrag
BERTÉ Nicolas	LEFRANÇOIS Patrick
BOVA Marie	MARROC JEAN-MARC
CHALARD Cédric	MASSONNEAU Bernard
DIALLO Marie	PASQUET ISABELLE
DURAND Pierre	PLATRIEZ Alice
DUVERNE Bernard	ROGER Yohann
FERNANDES Martine	ROUX Sébastien
GRASSHOFF Claudia	RUNDSTADLER Marianna
GUICHARD Sandrine	SÉVAL Pierre
HERPIN Thierry	VOLF François
KOLEBKA Yann	

<b>Absent(e)s et excusé(e)s</b>	<b>Pouvoir donné à</b>
ROCHAUD Anne-Laure	KOLEBKA Yann
KNIBBS Paula	LEFRANÇOIS Patrick
RAGOT Sophie	GRASSHOFF Claudia
MARAVAL David	PASQUET ISABELLE
VALLÉE Sandra	CHALARD Cédric

<b>Secrétaire de séance</b>	ROGER Yohann
-----------------------------	--------------

<b><u>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</u></b>
Spectacles en co-réalisation

Dans le cadre de la programmation culturelle, des spectacles sont organisés directement par les producteurs . A cette occasion, les producteurs délèguent au service culturel la gestion de la billetterie. En contrepartie du service rendu, la commune conserve une partie de cette recette. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer une convention avec les producteurs qui permettra :

- d'adopter le principe de l'encaissement intermédiaire et d'autoriser la régie de recettes à recouvrer les droits d'entrée pour l'organisateur,
- autoriser la réversion des sommes perçues à l'organisateur.

Date	Montant conservé	Spectacle	Producteur
1/12/2020	2€	Si on chantait	Trabucco/Arc en ciel prod
23/10/2020	2€	Un grand cri d'amour	Atlantic prod
05/02/2021	2€	Le roi	Atlantic prod
26/04/2021	2€	Y'a de la joie	Trabucco/Arc en ciel prod

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **ADOpte** le principe de l'encaissement intermédiaire et d'autoriser la régie de recettes à recouvrer les droits d'entrée pour l'organisateur,
- **AUTORISE** la réversion des sommes perçues à l'organisateur

Fait à SAINT LOUBES le 3 août 2020,

La Maire,  
  
**Emmanuelle FAVRE**

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :